



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 27 FÉVRIER 2023

Par suite d'une convocation en date du **21 février 2023**, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Aviron se sont réunis à la Mairie le **27 février deux mille vingt-trois, à seize heures et zéro minute**, sous la présidence de **Monsieur Éric FERRÈRE, Président** du Centre Communal d'Action Sociale.

Secrétaire : Le Président propose la candidature de **Madame Christine BARET** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à **l'unanimité**, **Mme Christine BARET** est désignée pour en assurer les fonctions.

Il a été procédé à l'appel nominal des membres.

Présents : **Pour le Conseil Municipal** : M. Jean-Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER - M. Pierrot CANTINA - Mme BARET Christine - Mme Marcella MAZEAU – M. René VLODY

Pour l'Association Saint-Vincent-De-Paul : M. Gidexe PERSEE - Mme Marie-Claude DALEVAN

Pour le Club des Amis : M. Jean-Michel CADET

Pour l'UDAF : Mme Sophie PERSEE

Procurations : **Mme Suzie CUVELIER** a donné mandat à Mme Marcella MAZEAU

Absent : Mme Suzette RIVIERE (Conseillère municipale) Mme Annick AMACOUTY (Comité Régional Handisport) – M. Georges NACOUILVALA (Comité Régional Sport Adapté) – Mme Fabienne HAMILCARO (UDAF) – Mme Blandine HOARAU (ORIAPA)

Le quorum ayant été atteint le Président passe à l'ordre du jour.

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – 97425 LES AVIRONS

Téléphone : 02 62 38 02 66

Le Président de séance propose au Conseil d'Administration de modifier l'ordre du jour par l'adjonction d'une affaire liée à la démission d'un membre du Conseil d'Administration.

Invité à se prononcer, le Conseil d'Administration, après avoir entendu les explications du Président de séance, **à l'unanimité**, approuve le rajout de l'affaire n°7 pour le remplacement d'un membre du Conseil d'Administration.

Les affaires suivantes étaient portées à l'ordre du jour :

- 1) **Adoption du Procès-Verbal de la séance du 16 décembre 2022**
- 2) **Ville Amies des Aînés - Prise en charge des frais de séjour de Monsieur Jean Daniel DENNEMONT**
- 3) **Congrès UNCCAS - Prise en charge des frais de séjour de Monsieur Jean Daniel DENNEMONT**
- 4) **Information de changement de membre nommé du CCAS « CLUB LES AMIS »**
- 5) **Information du Président sur les Aides Facultatives attribuées lors des Commissions Permanente**
- 6) **Information du Président**

& &
&

AFFAIRE N°1 : Adoption du Procès-Verbal de la séance du 16 décembre 2022

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que le procès-verbal est adopté par tous les membres présents à la séance qui suit son établissement.

La copie du procès-verbal de la séance du 16/12/2022 a été jointe au présent rapport.

Invité à se prononcer, le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du procès-verbal, **à l'unanimité** :

- ❖ *Mme Sophie* remarque que son nom n'apparaît pas dans le procès-verbal du 16/12/2022 alors qu'elle était présente. Aussi, elle avait posé une question qui n'apparaît pas, « La municipalité aide-t-elle pour le BAFA ? ».
- ❖ *M. René VLODY* constate que sa question lors du conseil d'administration du 16/12/2012 n'apparaît pas. A l'affaire N°6 « Information du Président sur les Aides Facultatives attribuées lors des Commissions Permanentes », il avait demandé « qu'elles étaient les relations entre l'Association Saint-Vincent-De-Paul et le CCAS concernant les aides financières ? »
- ❖ *M. Le Président* s'excuse et informe que le procès-verbal sera corrigé et retransmis après correction

➤ A adopté son contenu tel que proposé.

& &
&

AFFAIRE N°2 : Ville Amies des Aînés - Prise en charge des frais de séjour de Monsieur Jean Daniel DENNEMONT

Il s'agit présentement de la participation de monsieur Jean Daniel DENNEMONT, vice-président du CCAS, au voyage d'étude « HABITAT & VIELLISSEMENT » prévu du 20 au 23 mars 2023 dans la région Hauts-de-France et en Belgique. Organisé par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) auquel la ville est depuis peu affiliée, ce voyage d'étude a pour objectif de favoriser les échanges d'expériences et d'alimenter la réflexion autour du thème de l'habitat et de l'avancée en âge. L'occasion est de découvrir et de visiter des modes d'habitat divers à destination des personnes âgées dans le cadre d'un parcours résidentiel : habitat partagé, habitat inclusif, béguinage, résidence intergénérationnelle écocitoyenne, domicile accompagné, habitat adapté solidaire... Les visites de terrain seront complétées par des présentations plus théoriques, avec l'intervention d'acteurs locaux, ce qui permettra aux participants d'en découvrir davantage sur les dynamiques territoriales et sur les dispositifs existants.

La prise en charge comprendra :

- ↳ Les frais de transport : paiement direct par le CCAS du billet d'avion aller/retour Réunion-Paris en classe économique ;
- ↳ Les frais de séjour (repas, déplacement et nuitées) : remboursement forfaitaire sur la base et dans les mêmes conditions que pour les fonctionnaires de l'Etat ;
- ↳ Les frais d'inscription et de séjour forfaitaire demandé par le RFVAA d'un montant de 800 €.

Invité à se prononcer, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

A statué sur la prise en charge qui comprend :

- ↳ Les frais de transport : paiement direct par le CCAS du billet d'avion aller/retour Réunion-Paris en classe économique ;
- ↳ Les frais de séjour (repas, déplacement et nuitées) : remboursement forfaitaire sur la base et dans les mêmes conditions que pour les fonctionnaires de l'Etat ;
- ↳ Les frais d'inscription et de séjour forfaitaire demandé par le RFVAA d'un montant de 800 €.

& &
&

AFFAIRE N°3 : Congrès UNCCAS - Prise en charge des frais de séjour de Monsieur Jean Daniel DENNEMONT

Il s'agit présentement de la participation de monsieur Jean Daniel DENNEMONT, vice-président du CCAS, au congrès de l'UNCCAS prévu du 28 au 29 mars 2023 à la Maison de la Culture de Bourges.

La prise en charge comprendra :

- ↳ Les frais de transport : paiement direct par le CCAS du billet d'avion aller/retour Réunion-Paris en classe économique ;
- ↳ Les frais de séjour (repas, déplacement et nuitées) : remboursement forfaitaire sur la base et dans les mêmes conditions que pour les fonctionnaires de l'Etat.

Invité à se prononcer, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

A statué sur la prise en charge qui comprend :

- ↳ Les frais de transport : paiement direct par le CCAS du billet d'avion aller/retour Réunion-Paris en classe économique ;
- ↳ Les frais de séjour (repas, déplacement et nuitées) : remboursement forfaitaire sur la base et dans les mêmes conditions que pour les fonctionnaires de l'Etat.

& &
&

AFFAIRE N°4 : Information de changement de membre nommé du CCAS « CLUB LES AMIS »

Le Conseil d'Administration a été informé du changement de dirigeants du « CLUB LES AMIS » consécutivement à leur Assemblée Générale et au vote de leur Conseil d'Administration en date du 18/12/2022. De ce fait, M. Benoît THOMAS administrateur du CCAS des Avirons, est remplacé par M. Jean-Michel CADET pour représenter le « Club Les Amis ».

& &
&

AFFAIRE N°5 : Information du Président sur les Aides FacultatIVES attribuées lors des Commissions Permanente

Le Président du Conseil d'Administration a été informé de la tenue de la commission permanente du 25 janvier 2023, au cours de laquelle les membres se sont prononcés sur 10 situations présentées :

6 accords, 2 refus et 2 mises à l'étude pour nouvelle évaluation sociale.

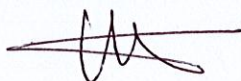
- ❖ *M. VLODY attire l'attention que le total des ressources apparaissant pour les situations N°5 et N°6 n'est pas correct.*

& &
&

Toutes les questions de l'ordre du jour ayant été épuisées, le Président a levé la séance.

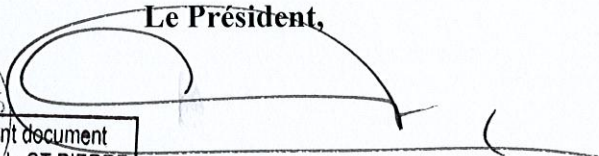
Pour expédition conforme,

La secrétaire de séance



Christine BARET

Le Président,



Eric FERRÈRE

